

# "Un autre regard sur les prairies permanentes à fort potentiel de biodiversité de Haute-Saône"

## Impact du milieu et des pratiques sur la biodiversité floristique

Michel DELHON, Michaël GRÉDOLLO, Eva BÉJAUD, Marina DOS SANTOS  
Chambre d'agriculture de Haute-Saône, 17 Quai Yves Barbier, BP 20189, F-70004 DESOUL  
michel.delhon@haute-saone.chambagri.fr

La forte proportion d'élevages et de prairies permanentes en Haute-Saône a permis de mieux connaître la biodiversité des milieux prairiaux, notamment celles des milieux prairiaux, comme le confirme l'indicateur européen "Sécheresse Temporelle des Oiseaux Communs par Échantillonnages Ponctuels Simples - STOC-SPS" (6% sur le département en lieu des 27% nationaux, entre 1998 et 2011). Comparé à 69 % de prairies naturelles (recensement 2013 - source DDT). Le "Bord du Plateau Calcaire central de Haute-Saône", situé autour de Vesoul, illustre la contribution de ces agroécosystèmes à la biodiversité. Dans un contexte de systèmes d'exploitation en pleine évolution, un groupe d'agriculteurs cherche à caractériser les prairies agroécologiques multiples de ces prairies. Ils mobilisent autour d'un groupe CASDAR "un autre regard sur les prairies à forte biodiversité" une équipe d'agronomes, naturalistes et chercheurs pour définir la qualité de l'écosystème prairial et mesurer les interrelations entre deux ou trois milieux, réels ou agricoles et impact économique.

### Positionnement du pâturage dans les dispositifs biodiversifiés

L'objectif de travail engagé est de retrouver ou maintenir, pour ces prairies, une place dans des systèmes d'exploitation en pleine évolution. Pour cela, le groupe a choisi de caractériser les milieux agroécologiques multiples de ces prairies, y compris sous l'angle de la santé animale. Au même titre que les prairies de fauche, les agriculteurs émettent l'hypothèse que l'appréhension du pâturage, dans ces dispositifs biodiversifiés, permettra d'identifier des pistes de préservation de ces milieux. Les parcelles sont étudiées à plusieurs échelles de gestion et de fonctionnement agroécologique. Dans cette communication, nous souhaitons présenter la méthodologie originale de ce travail, notamment sur l'appréhension du pâturage libre, discuter de ses premiers résultats en s'appuyant sur les relevés floristiques et évoquer les perspectives de travail.



### Échantillonnage et méthodes

Depuis 2015, les 22 exploitations volontaires (systèmes bovins lait, bovins viande ou ovins) mettent à disposition leurs parcelles pour une période de 3 ans, durant laquelle un suivi de différents indicateurs doit permettre de caractériser leurs valeurs agronomiques et écologiques. Les parcelles se classent dans trois milieux bien identifiés : milieu sec (14 parcelles), milieu humide (0 parcelles), milieu très humide et/ou inondable (10 parcelles). En 2016, y sont associées 5 prairies temporaires sur les trois types de milieux concernés. En parallèle, les pratiques mises en œuvre par les éleveurs, telles que la quantité d'avoine totale apportée ou la pression de pâturage sont relevées.

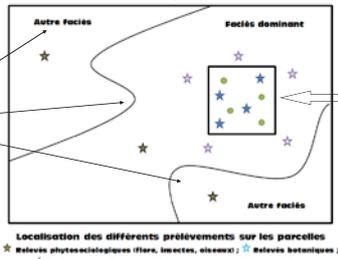
#### Caractérisation de la qualité écologique des prairies :

prend en compte l'étude de l'ensemble des facettes de la parcelle. Elle couvre les relevés floristiques, l'étude de certains groupes taxonomiques, l'analyse et des micro habitats favorables aux reptiles et amphibiens. Ces données servent à préciser la qualité de l'écosystème qui constitue l'indicateur le plus complet de la valeur environnementale.



#### Caractérisation de la biomasse :

réalisée à partir d'échantillons de 0,25 m<sup>2</sup> prélevés dans une mise en défens à 4 moments de la saison (aux stades 10 cm puits florissant, puis lors des réponses d'été et d'automne). Avant et après chaque prélèvement, la hauteur d'herbe est mesurée à l'aide d'un herbomètre. Les prélèvements permettent de déterminer la densité d'herbe, la teneur en matière sèche et la valeur alimentaire.

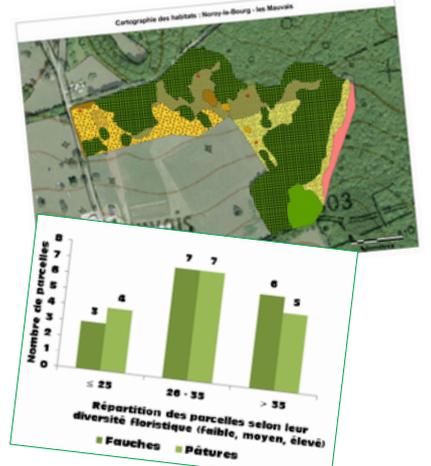


### Premiers résultats

La diversité floristique est un bon indicateur de la qualité écologique des prairies. Au total, 219 espèces différentes ont été recensées au printemps 2015 sur les 82 parcelles de l'étude.

En moyenne, 89 espèces composent les prairies de notre échantillon, soit 9 de plus que la typologie nationale des prairies permanentes (LAUNAY et al. 2011). 25 des 82 parcelles ont une diversité floristique supérieure ou égale à 26 espèces, ce qui traduit la forte diversité floristique des prairies étudiées. Le nombre d'espèces est significativement plus élevé dans les milieux secs que dans les milieux humides ou inondables, ce qui avait déjà été montré par PLANTUREUX (1996) sur les prairies permanentes du plateau lorrain. En se basant sur les relevés floristiques, le mode de conduite des prairies (fauche pâturée ou mixte) n'impacte pas significativement le nombre d'espèces dans notre échantillon ( $p = 0,71$ ).

De la même manière, on observe pas de relation significative entre l'avoine totale apportée sur les parcelles et le nombre d'espèces présentes ( $p = 0,27$ ) alors que, dans le même temps, nous observons une corrélation positive entre l'intensification des apports azotés et la production de biomasse des prairies ( $p < 0,001$ ). Il est important de noter que les apports d'avoine sont toujours réalisés sous forme organique et à un niveau bien inférieur (en moyenne 65 kg/ha/an) au seuil de 125 unités proposé par ORLH et BALAH (2010) comme étant la quantité d'avoine nécessaire pour avoir un impact sur la diversité floristique.



### Limites et perspectives

Les résultats proposés ici sont issus des deux premières années de suivi du dispositif. Ils demandent à être confirmés par une nouvelle campagne de mesures. Dans les prairies, les interactions entre les différents facettes de gestion et la gestion du troupeau restent à approfondir. L'échantillon étudié est composé de parcelles proposées par des agriculteurs volontaires et, globalement, les pratiques qu'ils mettent en œuvre peuvent être qualifiées d'extensives, limitant ainsi la pression exercée sur la qualité écologique de l'échantillon. Dès cette année, il sera possible de caractériser la valeur agronomique et écologique de ces prairies à partir d'une typologie des prairies diversifiées du plateau calcaire central de Haute-Saône. Cette typologie est à considérer comme un premier outil d'aide à la préservation et à la gestion des prairies en vue de l'amélioration de leur valeur agronomique, tout en respectant leur qualité écologique.

Milieu Sec		Milieu Humide		Milieu Très Humide			
Fauche	Pâturée	Fauche	Pâturée	Fauche	Pâturée		
<p>CLASSE A 7 parcelles</p> <p>Graminées 45% (nb) Légumineuses 50% Diverses 24%</p> <p>TPA + B 70%</p> <p>PP : 30 OCCO : 6,31 (nb)</p>	<p>CLASSE B 3 parcelles</p> <p>Graminées 41% (nb) Légumineuses 50% Diverses 23%</p> <p>TPA + B 50%</p> <p>PP : 44 OCCO : 6,13 (nb)</p>	<p>CLASSE C 3 parcelles</p> <p>Graminées 40% (nb) Légumineuses 50% Diverses 20%</p> <p>TPA + B 50%</p> <p>PP : 30 OCCO : 6,31 (nb)</p>	<p>CLASSE D 3 parcelles</p> <p>Graminées 33% (nb) Légumineuses 50% Diverses 25%</p> <p>TPA + B 70%</p> <p>PP : 30 OCCO : 6,27 (nb)</p>	<p>CLASSE E 3 parcelles</p> <p>Graminées 30% (nb) Légumineuses 50% Diverses 25%</p> <p>TPA + B 50%</p> <p>PP : 29 OCCO : 5,1 (nb)</p>	<p>CLASSE F 3 parcelles</p> <p>Graminées 29% (nb) Légumineuses 50% Diverses 21%</p> <p>TPA + B 51%</p> <p>PP : 26 OCCO : 6,50 (nb)</p>	<p>CLASSE G 3 parcelles</p> <p>Graminées 27% (nb) Légumineuses 50% Diverses 23%</p> <p>TPA + B 51%</p> <p>PP : 21 OCCO : 5,55 (nb)</p>	<p>CLASSE H 3 parcelles</p> <p>Graminées 21% (nb) Légumineuses 50% Diverses 27%</p> <p>TPA + B 55%</p> <p>PP : 26 OCCO : 4,15 (nb)</p>

Références bibliographiques : LAUNAY F., BAUMONT R., PLANTUREUX S., FAZLIDJ D.D., MICHARD A., POTLIER E. (2011). Prairies permanentes : des références pour améliorer leur diversité. *Annuaire de l'élevage*, France, 129p. ORLH D., BALAH C. (2010). Biodiversité des prairies permanentes : une méthode simple de diagnostic. *Encyclopédie Dialect.*, France, 144p. PLANTUREUX S. (1996). Biodiversité, type de sol et intensité d'exploitation des prairies permanentes des plateaux lorrains. *Acta Botanica Gallica* 143 (4/5), p.339-348.

